

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3501-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3501-2025-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 18 août 2025, le projet de règlement 3501-2025-1 modifiant le Règlement 3458-2024 de zonage et de lotissement afin d'agrandir la zone C202 aux dépens d'une partie de la zone C201 ainsi que le secteur d'affichage « pôle de service » aux dépens du secteur « entrée de ville » afin de permettre la réalisation d'un projet commercial sur les lots 2 824 310 et 2 824 311 chemin de la Rivière-aux-Cerises.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Articles	Objet	Zones existantes concernées
1	Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone commerciale C202 aux dépens d'une partie de la zone commerciale C201, dans le secteur du chemin de la Rivière-aux-Cerises, près de la sortie 118 de l'autoroute des Cantons-de-l'Est (A-10), le tout comme montré à l'annexe 2 du règlement. (Annexe A)	C201 et C202
2	Agrandir le secteur d'affichage « pôle de services » aux dépens du secteur d'affichage « entrée de ville », dans le secteur du chemin de la Rivière-aux-Cerises, près de la sortie 118 de l'autoroute des Cantons-de-l'Est (A-10) comme montré à l'annexe 2 du règlement. (Annexe E)	C201 et C202

Ce projet de règlement concerne les zones C201 et C202.

Ce projet de règlement (résolution), conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 9 septembre 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 27 août 2025

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière